



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 29 juin 2010
19 heures 00**

DL/VC

N° 001050

Operation
programmée
d'amélioration de
l'habitat période
2010-2012 -
convention de
financement entre la
région et la ville d'apt

Le mardi 29 juin 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTE EXCUSEE : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 904 du 27 juillet 2009 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévoyant la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique du Centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT pour la période 2010-2012.

Conjointement à ces objectifs qualitatifs, ce programme vise à atteindre les objectifs quantitatifs suivants à savoir améliorer 120 logements en 3 ans répartis comme suit :

- 90 logements locatifs privés,
- 30 logements pour les propriétaires occupants,

Et incluant : - 60 ravalements de façades.

Pour répondre à ces objectifs, la région Provence Alpes Côte d'Azur s'est officiellement engagée à réserver la somme de 547 150 € pour la mise en place de ce dispositif à travers la délibération n°09-285 en date du 30 octobre 2009 approuvant le projet de convention d'opération de la ville d'APT.

Conformément au paragraphe IV.3 de ladite convention d'opération, l'instruction des demandes de subvention doit faire l'objet d'un avenant qui prend la forme d'une convention de financement entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville d'APT. Annexée à la présente délibération, cette dernière précise les conditions dans lesquelles la ville d'APT versera l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région et les conditions dans lesquelles la Région remboursera à la ville d'APT les avances effectuées.

Vu la délibération n°904 du 27 juillet 2009 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à volet lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique du Centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT pour la période 2010- 2012.

Vu la délibération n°09-285 en date du 30 octobre 2009 approuvant le projet de convention d'opération de la ville d'APT.

Vu le projet de convention de financement entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville d'Apt relatif à la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT pour la période 2010-2012,

Il est proposé au conseil de délibérer.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de financement entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la ville d'Apt relatif à la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du centre ancien et des Faubourgs de la ville d'APT pour la période 2010-2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ou contrat se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**